



COMITE INTERDÉPARTEMENTAL AUDE & PYRÉNÉES-ORIENTALES

Challenge Motocross 2026

Le Comité interdépartemental Aude-PO met en compétition un Challenge AUDE P-O de MX
Ce Challenge se déroule sur un cycle d'épreuves à l'échelle interdépartementale.

Les épreuves de motocross ou de prairie seront organisées par le Moto Club du Boulou (66), le Free Ride Moto Club (11 Bram) et le Moto Club du Pech Auriol (11).

Il restera la possibilité d'organiser une autre épreuve dans la saison. La décision sera prise par les deux CDM 11 & 66.

Réglement Particulier

Les épreuves du challenge AUDE P-O sont établies conformément au Code sportif, aux règles techniques et de sécurité de la Fédération Française de Motocyclisme (FFM).

Le règlement particulier de chaque épreuve organisé dans ce challenge complètera ces présents règlements.

Ces épreuves seront Motocross Open de 125cc à 500cc avec des classements catégories 125cc, MX1, MX, Féminine, Vétéran (*à partir de 40 ans*).

Le nombre de participants est de 45 pilotes au maximum (*suivant homologation préfectorale*).

1) Inscriptions aux épreuves

- **IMPORTANT** : Les pilotes inscrits sur la liste de notoriété LMOC ne sont pas admis (*voir liste LMOC 2026*).
- Licences : NCO ; NJ3C et LAJ.
- Note pour les pilotes titulaires d'une NJ3C : *125 à partir de 13 ans le jour de la manifestation*.
- Note pour les pilotes titulaires une L AJ : à partir de 15 ans le jour de la manifestation, le pilote doit en faire la demande suffisamment à l'avance sur <https://licencie.ffd moto.net/> puis, une fois activée par la FFM, s'inscrire
- Cette licence à la journée ne comptera pas pour le classement général annuel.

2) Bulletin d'engagement : par le club organisateur ou Engages Sports.

Par le club

- Un bulletin d'engagement sera rédigé au nom du club organisateur et mis sur Internet, au minimum deux mois avant la date de son épreuve.
- Le paiement se fait par espèce ou chèque au nom du club.

Par l'intermédiaire d'Engages Sports

- Par la même procédure que pour la ligue Occitanie et les Trophées.

Le tarif de l'inscription sera de 50 euros en motocross et prairie.

3) Transpondeurs

- Le Comité interdépartemental prendra en charge le montant facturé par la ligue pour le chronométrage du Challenge.

4) Les règles de priorité

- Jusqu'à J-10 : les pilotes licenciés dans un Club de la zone géographique du Challenge seront engagés en premier.
- A partir de J-10 : les pilotes licenciés dans un Club de la LMOC hors de zone et les pilotes hors-LMOC seront engagés dans l'ordre de réception de leur demande d'engagement.
- Le mercredi précédent l'épreuve à 13h00 : fermeture des inscriptions.

5) Déroulement de l'épreuve

- Les contrôles administratifs se feront sous la responsabilité du Club organisateur.
- Les contrôles techniques et le chronométrage seront pris en charge par les officiels présents sur place, les horaires du challenge seront indiqués dans le règlement particulier de l'épreuve.

6) Durée horaire éssais et manches

- 1 séance d'essais libre de 15'
- 1 test départ avant les essais chronométrés, le tout sur 15'
- 2 manches de 15' + 1T

7) Classement

- Grille de 50 points ou 90 pts si deux grilles.

8) Podiums de l'épreuve

- Les 3 premiers 125cc, les 3 premiers MX1, les 3 premiers MX2 les 3 premiers vétérans et les 3 premières féminines. (*Les pilotes hors zone et hors LMOC seront récompensés à la remise des prix de l'épreuve (si dans les 3 premiers de chaque catégorie).*)

9) Podiums annuels

- Les 3 premiers 125cc, les 3 premiers MX1, les 3 premiers MX2, les 3 premiers vétérans et les 3 premières féminines.
- *Les pilotes hors zone et hors LMOC ne seront pas récompensés à la remise des prix annuelle.*

10) Avenants

- Des avenants modificatifs pourront être établis en cours de saison pour s'adapter aux événements. En pareil cas, les pilotes seront informés par messagerie électronique.

Visa Délégué
CDM Aude

Visa Délégué
CDM P-O.